

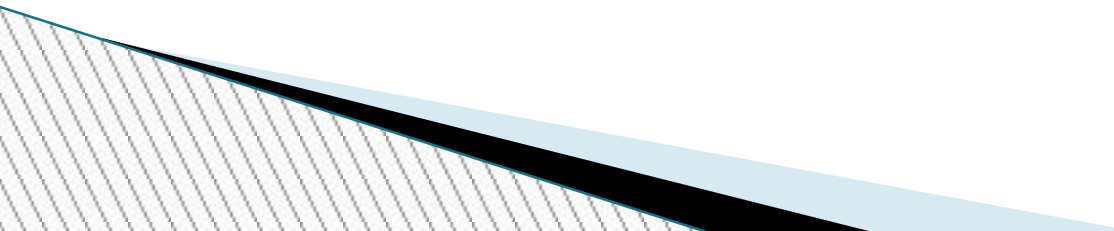
Le CROUS

Centre Régional des Œuvres Universitaires et Scolaires

partenaire de l'étudiant

ANNEE UNIVERSITAIRE 2020-2021

Les domaines d'action

- ▶ Les aides financières,
 - ▶ Le logement,
 - ▶ La restauration,
 - ▶ L'aide sociale,
 - ▶ L'action culturelle,
 - ▶ L'aide à la recherche de jobs
- 

Les bourses sur critères sociaux

- ▶ Peuvent en faire la demande, les étudiants inscrits :
 - à l'université ;
 - au lycée en BTS ou CPGE ;
 - dans les grandes écoles (ingénieurs, commerce...) ;
 - dans les établissements relevant du Ministère de la Culture et du Ministère de l'Agriculture.
- ▶ Bénéficient d'un autre dispositif, les étudiants inscrits :
 - dans une école paramédicale (infirmier, kiné...). Les bourses relèvent de la Région Nouvelle Aquitaine ;
 - en apprentissage (l'apprenti perçoit un pourcentage du Smic) ;
 - dans un établissement rattaché à un autre ministère (justice, défense...). Les bourses sont gérées par les écoles.

Quand faire la demande ?

- ▶ **La demande est annuelle**

(donc à renouveler tous les ans !)

- ▶ **Du 20 janvier au 15 mai 2021**

(au-delà il est possible de saisir une demande mais il est probable que l'étudiant n'aura pas de réponse avant la rentrée)

Le dossier de bourses s'appelle le Dossier Social Etudiant (DSE)

Questions récurrentes des étudiants

- ▶ **Quels sont les critères pour définir le droit à bourses ?**
 - Les revenus de la famille (Avis Fiscal N-1 sur revenus N-2)
 - La composition de la famille (frère/sœur à charge fiscale)
 - L'éloignement (distance entre le domicile familial et le lieu d'études)
- ▶ **Quel est le montant annuel des bourses ?**
 - A titre indicatif, pour l'année 2020/2021, le montant des bourses

Je n'étais pas boursier au lycée, alors... Les critères d'attribution ne sont pas les mêmes qu'au lycée. Faire une demande n'engage à rien. A minima faire une simulation sur notre site.

Je ne sais pas si j'aurai mon BAC... Faire quand même une demande avant la fermeture du site internet. La demande deviendra simplement caduque en cas d'échec.

J'ai fait mes vœux sur PARCOURSUP, est-ce que cela suffit ? Non, il n'y a pas de lien entre les 2 sites. Sur le DSE il est possible de saisir 4 vœux d'études seulement (France entière y compris pays européen).

Je peux saisir seulement 4 vœux d'études. Et si je suis sélectionné dans un autre vœu ? Vous ne pourrez plus modifier vous-même votre dossier. Dans ce cas, il suffit de nous indiquer les changements à réaliser via le site www.messervices.etudiant.gouv.fr. Nous vous ferons parvenir une nouvelle notification pour vous inscrire.

Et si je ne souhaite pas faire mes études en Poitou-Charentes ? Le dossier est unique sur le plan national. Le CROUS de Poitiers sera celui qui va étudier votre dossier. Le transfert vers une autre académie se fait suite à l'envoi du certificat d'inscription.

- ▶ **La situation familiale a beaucoup changé depuis 2 ans. Comment faire ?**
 - Si la situation est déjà actée : faites nous parvenir tous les éléments justificatifs (chômage, jugement de divorce etc.) dès la saisie de votre dossier. Attention une situation ne peut être prise en compte que si elle est durable dans le temps **ET** si elle est notable (impact important sur les revenus)
 - ↗ Si la situation arrive en cours d'année : faites nous parvenir tous les éléments justificatifs via le site www.messervices.etudiant.gouv.fr. Une nouvelle étude peut être réalisée tout au long de l'année.

Règles principales concernant le divorce:

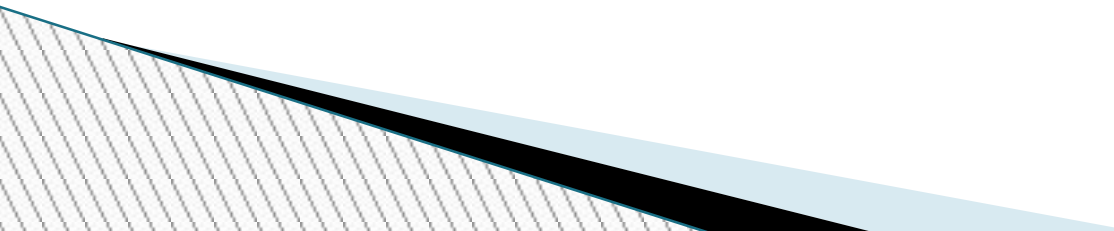
- ↗ Si un jugement de divorce prévoit une pension alimentaire versée au parent 1 qui a la garde exclusive de l'étudiant : les revenus du parent 1 sont pris en compte
- ↗ En l'absence de jugement de divorce, les revenus des deux parents sont pris en compte
- ↗ En cas de garde alternée, les revenus des deux parents sont pris en compte

Dans tous les cas vous devrez fournir le jugement de divorce complet afin d'étudier votre situation

Quelles sont les obligations de l'étudiant boursier ?

- ▶ L'étudiant bénéficiaire d'une bourse doit être inscrit et assidu aux cours, travaux pratiques ou dirigés et réaliser les stages obligatoires intégrés à la formation. En ce qui concerne la présence aux examens, le candidat titulaire d'une bourse d'enseignement supérieur sur critères sociaux doit se présenter aux examens et concours correspondant à ses études.
- En cas de non respect à une de ces conditions, tout ou partie de la somme déjà versée sera réclamée à l'étudiant.

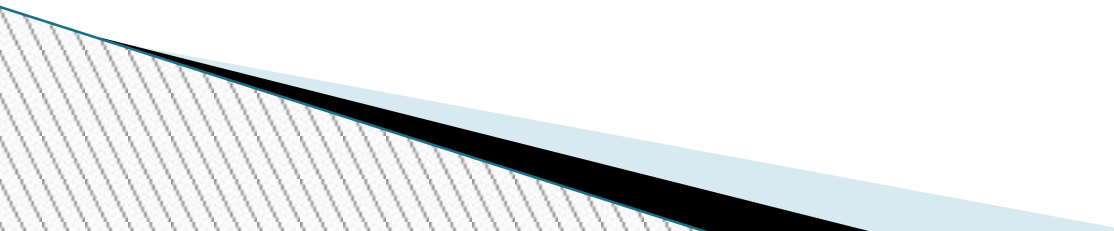
Règle : toute absence doit être justifiée auprès du secrétariat (certificat médical etc.), même à l'université !



Les différentes étapes de la demande

Se connecter à

www.messervices.etudiant.gouv.fr





MesServices.etudiant.gouv.fr

S'INSCRIRE DANS L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

CVEC

Contribution
vie étudiante
et de campus

DEMANDER UNE BOURSE OU UNE AIDE



Demande de dossier
social étudiant (DSE)



Suivi du dossier
social étudiant (DSE)



Simulateur de bourse



ARPE



Aide à la mobilité
master

TROUVER UN LOGEMENT



En résidence
Crous



Campus
Paris-Saclay



Chez
un particulier



Bed & Crous
bouger / voyager

Lors de la saisie de Parcoursup, un compte MesServices est créé. La première fois l'étudiant se connecte avec l'adresse email communiquée à Parcoursup



LOGEMENT 2018-2019

IMPORTANT : la phase complémentaire de demande de logement est ouverte depuis le mercredi 4 juillet.



CVEC - CONTRIBUTION VIE ÉTUDIANTE ET DE CAMPUS

Chaque étudiant en formation initiale dans un établissement d'enseignement supérieur doit désormais s'acquitter de la CVEC **avant** de s'inscrire dans son établissement : l'attestation d'acquiescement devra être présentée à l'établissement.

La procédure d'acquiescement, par paiement (90€) ou en faisant valoir son droit à exonération est ouverte depuis le 1er juillet, sur

CVEC.etudiant.gouv.fr

avec votre compte

Avant de commencer la saisie du dossier, munissez-vous :

- de l'avis fiscal 2020 des parents (sur revenus 2019). Vous aurez besoin de connaître le « Numéro fiscal », la « Référence de l'avis » ainsi que les revenus déclarés
- Du RIB de l'étudiant
- D'une carte bancaire (pour régler les frais de dossier en ligne (5,50€))

► La saisie se fait en 3 étapes:

1 – choix de l'académie

2 – choix du cursus (Licence, BTS, BUT/DUT etc.) et de l'année d'étude (1ère année pour un primo)

3 – choix de l'établissement

Rappel : vous pouvez saisir 4 vœux

Une fois votre dossier traité par le Crous, vous recevez une Notification conditionnelle de bourses (page suivante)

Note : cette notification doit être fournie à votre établissement à la rentrée



ressources 2019 prises en compte : 51500€

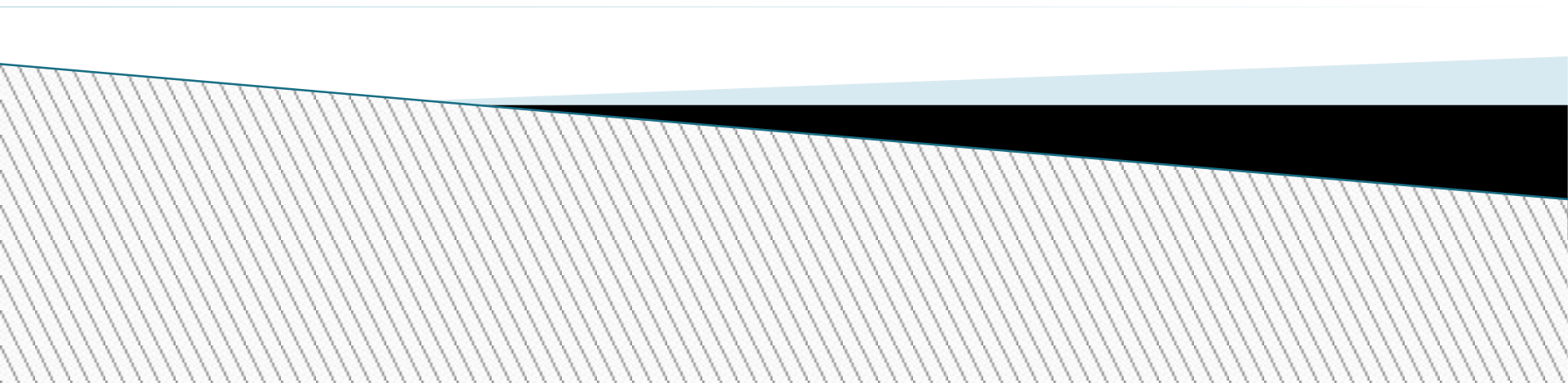
de charge :

4	0			
---	---	--	--	--

Décisions relatives à vos demandes :

Voeu	Etudes envisagées, bourse et logement
1	Etudes envisagées Académie : Strasbourg. Etablissement : Faculté Sc. de la Vie STRASBOURG Cursus licences - 1ère année Total des points de charge 0 Demande de bourse ATTRIBUTION CONDITIONNELLE : Bourse sur critères sociaux : Ech. 0bis Montant annuel : 1009€ Demande de logement PAS DE DEMANDE DE LOGEMENT
2	Etudes envisagées Académie : Poitiers. Etablissement : Poitiers Lycée Victor Hugo BTS, BTSA - 1ère année Total des points de charge 4 Demande de bourse REJET : Bourse sur critères sociaux Vous dépassez le plafond annuel des ressources. Demande de logement PAS DE DEMANDE DE LOGEMENT

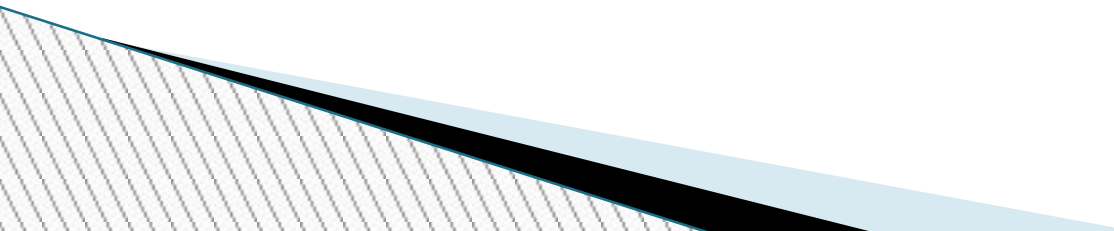
Les logements Crous



A savoir :

Les logements Crous sont attribués prioritairement aux étudiants boursiers, mais pas que...

La demande de logement est saisie de mai à juin. Dans un premier temps indiquez dans le Dossier Social Etudiant que vous souhaitez faire une demande de logement. Puis lorsque le site sera ouvert saisir la demande





MesServices.etudiant.gouv.fr

S'INSCRIRE DANS L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

CVEC

Contribution
vie étudiante
et de campus

DEMANDER UNE BOURSE OU UNE AIDE



Demande de dossier
social étudiant (DSE)



Suivi du dossier
social étudiant (DSE)



Demandeur de bourse



ARPE



Aide à la mobilité
master

TROUVER UN LOGEMENT



En résidence
Crous



Campus
Paris-Saclay



Chez
un particulier



Bed & Crous
bouger / voyager

Vous aurez jusqu'à
fin juin pour
saisir/modifier vos
demandes de
logement



LOGEMENT 2018-2019

IMPORTANT : la phase complémentaire
de demande de logement est ouverte
depuis le mercredi 4 juillet.



CVEC - CONTRIBUTION VIE ÉTUDIANTE ET DE CAMPUS

Chaque étudiant en formation initiale dans
un établissement d'enseignement supérieur
doit désormais s'acquitter de la CVEC
avant de s'inscrire dans son établissement
: l'attestation d'acquiescement devra être
présentée à l'établissement.

La procédure d'acquiescement, par paiement
(90€) ou en faisant valoir son droit à
exonération est ouverte depuis le 1er juillet,
sur

[CVEC.etudiant.gouv.fr](#)

avec votre compte

Trouver un logement

dans une résidence universitaire

MON LOGEMENT CROUS POUR L'ANNEE 2019-2020



Je dépose à partir du 12 mars mes vœux de logement pour la rentrée universitaire prochaine (2018/2019). Date limite de dépôt et de modification des vœux : 17 juin 2018 à minuit.

 [Déposer mes vœux de logement](#)

 [Voir mes vœux](#)

MON LOGEMENT CROUS POUR LA RENTREE 2020-2021



Je dépose une demande pour l'année en cours 2017-2018.

 [Rechercher un logement](#)

 [Suivre mes demandes](#)



Visale la caution locative

Le service Action Logement qui connecte emploi et logement

 [Rechercher sur visale.fr](#)



Mon logement chez un particulier

Je recherche un logement étudiant proposé par un particulier.

 [Rechercher sur Lokaviz.fr](#)



Mon logement Crous pour un court séjour

Je cherche à me loger pour un week-end ou un court séjour (durée inférieure à un mois) dans un logement Crous sur toute la France toute l'année.

 [Rechercher sur BednCrous.fr](#)

Vous êtes ici : [Accueil](#) > Mon logement Crous pour la rentrée 2018 / 2019

MON LOGEMENT CROUS POUR LA RENTRÉE 2018 / 2019

Localisation

Secteur **POITIERS**

Prix maximum

260 € 600+ €

Mode d'occupation



Masquer les filtres



E

BÂTIMENT

- ☐ Balcon (1)
- ☐ Douche (17)
- ☐ Evier - plaque (8)
- ☐ Frigo (15)
- ☐ Unité De Vie (7)
- ☐ WC (16)

- ☒ Seul (20)
- ☐ Colocation (7)
- ☐ Couple (2)
- ☐ Famille (0)

Fermer

Masquer les filtres

Frigo

Frigo, Balcon

Frigo



LOGEMENT INDIVIDUEL

CITE DESCARTES (11-13-15 rue Raoul FOLLEREAU 86022 POITIERS CEDEX)



LOGEMENT INDIVIDUEL

CITE RABELAIS (11 RUE DE LA DEVINIÈRE 86000 POITIERS)



Secteur : POITIERS



LOGEMENT INDIVIDUEL

CITE JEANNE D ARC (49, Rue de la Cathédrale 86000 poitiers)



Secteur : POITIERS



[Voir toutes les photos](#)

DÉTAILS DU LOGEMENT

♥ **Déjà sélectionné**



Secteur : POITIERS



Superficie : 9 m²



Lits : 1 lit simple



Loyer : 156 €

Montant de la réservation : 156 €



Transports / stationnement : Bus, Stationnement urbain gratuit



Adresse : 11-13-15 rue Raoul FOLLEREAU 86022 POITIERS CEDEX



Description :

Les chambres « confort+ », d'une surface de 9 m², disposent de douches et de sanitaires communs, situés dans le couloir d'accès aux chambres.

Le mobilier comprend un lit simple (dimensions de 90x200), un bureau, une armoire comprenant une penderie et des étagères ainsi qu'un lavabo.

Les résidents ont une cuisine collective à disposition.

Montant du loyer (charges comprises) : 156 €



Description de la résidence :

La cité se situe à proximité de l'IUT, l'ESPE, de l'ENSIP, la fac de sports, et de l'UFR de Médecine.

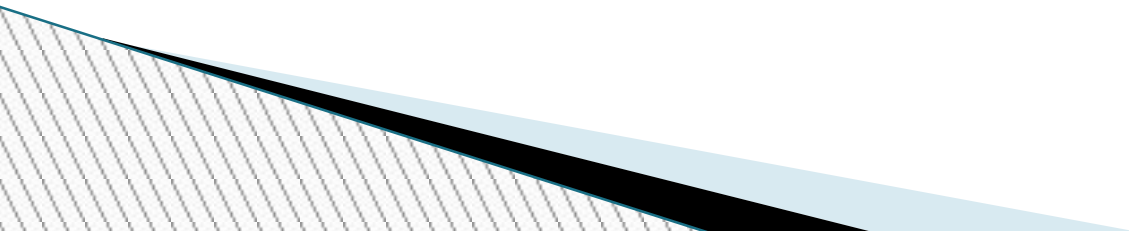
La cité comprend 786 chambres équipées d'une cabine individuelle (wc, douche, lavabo).

44 studios meublés équipés d'une kitchenette et de sanitaires individuels, ainsi que 44 chambres "Confort+ " disposant de sanitaires collectifs.

La cité dispose de trois laveries, d'une salle fitness et de nombreux espaces de convivialité équipés de WIFI.

La résidence est en visite virtuelle sur le site www.crous-poitiers.fr rubrique

- ▶ **Tous les étudiants peuvent faire une demande de logement (boursiers ou non).**
- ▶ **Priorité est donnée aux boursiers.**
- ▶ **Pas d'engagement financier. L'étudiant ne paie que s'il veut réserver le logement.**



Les différents logements

▶ En cité universitaire :

- Chambre traditionnelle : 158€
- Chambre 3 fonctions (avec douche-WC) : 236€
- T1 (douche-WC – cuisine) : 353€

▶ En résidence universitaire :

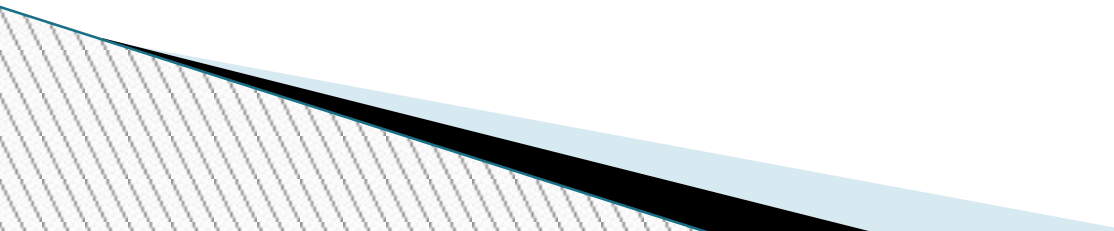
- T1 (1 personne) à partir de 350€ mensuels
- T1 Bis (1 ou 2 personnes) à partir de 380€ mensuels
- T2 (2 personnes) à partir de 450€ mensuels
- T3 (3 personnes) à partir de 550€ mensuels

Visitez les sites internet des Crous (photos, tarifs etc.)

Le + du CROUS

- ▶ **Tarifs toutes charges comprises** (sauf électricité * en résidence), **pas de surprise...**
- ▶ **Pas de taxe d'habitation,**
- ▶ **Connexion internet comprise,**
- ▶ **Veilleurs de nuit,**
- ▶ **Les réparations courantes,**
- ▶ **Souplesse en cas de mobilité ou d'abandon des études**

* Le chauffage n'est pas électrique



Pour avoir accès à l'offre de logement, vous devez avoir, au préalable, rempli un Dossier Social Étudiant. L'attribution des logements se fait en 2 phases :

1–Affectation initiale : choisissez un logement entre mars et début juin. Vous obtiendrez une réponse fin juin.

- ▶ **Saisir votre demande sur le site [MesServices.etudiant.gouv.fr](https://mes-services.etudiant.gouv.fr).**

Rubrique Trouver un logement – En résidence Crous

- ▶ **Choix du logement**

Choisissez le logement qui correspond le mieux à vos études et choix de vie. Vous

Phase complémentaire



Trouver un logement

dans une résidence universitaire

[CONNEXION](#)

Vous êtes ici : [Accueil](#) > [Recherche](#)

Lieu :

Prix maximum 600€ 600+ €

Date d'entrée : 2017-10-17

Types de logement

[Voir plus de filtres](#)

RECHERCHER UN LOGEMENT

7 résultats | Page 1/1



LOGEMENT PARTAGÉ (3 OCCUPANTS)

Résidence de la Ballue (Angers 49)

-  Superficie du logement : de 12 à 20 m²
-  1 lit simple, 2 lits rapprochables
-  Cohabitation : famille
-  Loyer mensuel charges comprises de 252€ à 330€
(éligible aux aides au logement)
-  Cuisine : évier-plaque, frigo, micro-ondes
Sanitaires : douche, wc
Bâtiment : digicode, wifi



LOGEMENT PARTAGÉ (3 OCCUPANTS)

Résidence de la Ballue (Angers 49)

-  Superficie du logement : de 12 à 20 m²
-  1 lit simple, 2 lits rapprochables
-  Cohabitation : famille



- ▶ **Une offre de logement tout au long de l'année, même pour une nuitée**

Vous pouvez réserver à tout moment un logement en résidence Crous ou demander un hébergement temporaire si vous effectuez un stage ou une mobilité dans une autre région

- ▶ **Se loger chez un particulier**

« Trouver un logement chez un particulier » propose des offres de logement pour les étudiants chez les particuliers.

- logements indépendants ou chez l'habitant,
- colocation,
- location contre services

La colocation

- ▶ Les appartements de type T1bis(*) T2 et T3 sont ouverts à la colocation. (*) selon la résidence
- ▶ Condition : les colocataires doivent tous être étudiants.

- ▶ Astuce :

Les logements sont attribués selon un indice social (priorité aux plus faibles revenus...). Il est donc important que **chaque** futur **colocataire fasse la demande**. Celui qui se verra attribuer un logement, choisira ses colocataires.

Les aides au logement

- ▶ **Demande à faire auprès de la CAF**
- ▶ **Attention!!!**
 - Le fait de demander une aide au logement pour un étudiant le détache systématiquement du foyer familial au regard de la CAF. Si la famille perçoit des aides, bien vérifier que le détachement ne provoque pas une baisse plus importante des aides que le gain procuré par l'APL de l'étudiant.
 - Le CROUS applique le tiers-payant pour tous ses logements.

CONTACTER LA DIVISION DE LA VIE ETUDIANTE

via le site www.messervices.etudiant.gouv.fr

Rubrique ASSISTANCE en bas de page

Bourses et/ou Logements.

Les demandes DSE effectuées après le 31 MAI
[hors délais] seront examinées après
l'instruction de ces dossiers .

[CONSULTER LA PROCEDURE DSE](#)

ADRESSE MAIL UNIQUE

UNE adresse mail = UN utilisateur (et pas une
famille)

NB : c'est la raison pour laquelle certains
dossiers ne peuvent pas être créés
automatiquement dans MesServices,

- issus d'APB : changer l'email dans APB pour
l'étudiant qui n'a pas été créé automatiquement

- les dossiers DSE existants au cours des 2
dernières années avec un mail pour une famille
: Veuillez créer le profil sur MesServices pour
l'étudiant non créé automatiquement.



[ACCUEIL](#)

[INSCRIPTION](#)

[CONNEXION](#)

[FAQ](#)

[LIENS UTILES](#)

[MENTIONS LÉGALES](#)

[ASSISTANCE](#)

[ETUDIANT.GOUV.FR](#)